

Forum PME

Commission fédérale d'experts

Berne, le 15 juillet 2005

Adresse :
seco – DSKU
Effingerstrasse 27
3003 Berne

Aux directeurs des offices
fédéraux de la santé publique,
de l'agriculture et de l'Office
vétérinaire fédéral

Révision du droit des denrées alimentaires

Messieurs les directeurs,

Le Forum PME est une commission d'experts extra-parlementaire, instituée par le Conseil fédéral en décembre 1998 ; ses membres sont tous des entrepreneurs et son secrétariat est assuré par le seco (ressort "Politique PME" de la Direction de la promotion économique). Lors de procédures de consultation, le Forum examine les projets de lois ou d'ordonnances ayant un impact sur l'économie et formule une prise de position reflétant l'optique des PME. Le Forum se penche en outre sur des domaines spécifiques de la réglementation existante et propose, si nécessaire, des simplifications ou des réglementations alternatives. Comme les entreprises sont impliquées dans l'exécution d'une grande partie des réglementations, il importe, pour le Conseil fédéral, de prendre les mesures possibles pour assurer que les PME ne soient pas surchargées par des surcroûts de tâches administratives, pour leur épargner des investissements supplémentaires ou des entraves à la gestion et pour réduire aussi peu que possible leur liberté de manœuvre.

En raison de l'ampleur de la révision du droit des denrées alimentaires et de son importance pour les petites et moyennes entreprises, le Forum PME s'est penché dernièrement sur le projet de nouvelle législation mis en consultation le 14 avril dernier. Les membres du Forum ont pris connaissance des résultats d'un test de compatibilité PME qui a été effectué par le seco (voir annexe). Les principales constatations sont que :

- L'autocontrôle HACCP¹, tel qu'il est prescrit dans l'ordonnance sur l'hygiène (et dans le projet de révision), n'est pas appliqué par la plupart des PME de la branche des boulangers, pâtisseries, confiseurs. Les inspecteurs cantonaux tolèrent cette situation, qui comme l'a montré une étude du Contrôle parlementaire de l'administration, concerne aussi les PME d'autres branches.
- La raison principale de cette non-application est que la charge administrative que l'autocontrôle HACCP occasionne aux micro et aux petites entreprises est beaucoup trop importante. L'autocontrôle HACCP est par contre utile et apprécié des entrepreneurs qui ne peuvent pas, en raison de la taille de leur entreprise, avoir le contrôle de toutes les activités qui s'y déroulent.

¹ La méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) a vu le jour dans les années 1970. Elle a été mise au point pour le compte de la NASA.

- L'information mise à disposition par la Confédération et les cantons est en règle générale insuffisante pour les entrepreneurs qui désireraient mettre en place seuls (sans l'aide de spécialistes externes) le système d'autocontrôle HACCP.
- Les tâches de documentation prescrites pour l'autocontrôle (concept et directives) demandent un investissement en temps excessif pour les micro et petites entreprises. Les fiches de contrôle sont considérées comme étant peu utiles et d'une valeur relative pour les inspecteurs cantonaux.
- Les nouvelles obligations de traçabilité prévues dans le projet mis en consultation sont réalisables par les PME, pour autant qu'elles se limitent à la présentation, en cas de réquisition, de la documentation remise par les fournisseurs et de celle provenant de la comptabilité interne (copies des factures adressées aux clients).
- L'obligation d'étiqueter les produits artisanaux préemballés crée un certain nombre de problèmes aux entrepreneurs. Elle est considérée par de nombreuses PME comme une charge administrative superflue.

Etant donné que les PME sont confrontées en Suisse à une surcharge administrative croissante, et que leur compétitivité et leur existence à long terme sont en péril, les membres du Forum estiment que toutes les mesures visant à éliminer de telles surcharges doivent impérativement être prises et ne devraient en aucun cas être reportées dans le temps.

En ce qui concerne le projet mis en consultation, les membres du Forum estiment que :

- La révision actuelle devrait être l'occasion de corriger et d'améliorer notre législation sur les denrées alimentaires. En particulier, et comme l'ont fait remarquer la Commission de gestion du Conseil national et le Conseil fédéral (en mai 2004), une réglementation spéciale et différenciée de l'autocontrôle devrait être élaborée pour les PME.
- Les PME devraient être explicitement exemptées de l'obligation d'établir un concept d'autocontrôle HACCP et des directives de travail. Des guides de bonnes pratiques, développés dans chaque branche, pourraient (comme par exemple en France) être une alternative. Ces guides permettraient de décharger les PME, sans pour autant sacrifier les exigences en matière de sécurité alimentaire.
- Concernant la traçabilité, les contours de cette nouvelle obligation devraient être précisés, afin que les impacts sur les PME soient maîtrisés. Elle devrait se limiter à notre avis à la présentation, en cas de réquisition, de la documentation remise par les fournisseurs et de celle provenant de la comptabilité interne (copies des factures adressées aux clients).
- Au surplus et concernant l'étiquetage, les producteurs de denrées alimentaires artisanales devraient être exemptés de l'obligation d'étiqueter les denrées préemballées, pour autant qu'ils soient en mesure de fournir verbalement une information complète au consommateur.

Les membres du Forum et les collaborateurs de seco/DSKU se tiennent d'ores et déjà à la disposition de vos offices pour toute question concernant le test de compatibilité PME ou pour tout renseignement qui les aideraient à mieux comprendre les réalités auxquelles les PME de notre pays (99,7% des entreprises marchandes) sont confrontées.

Une copie de cette prise de position sera transmise aux différents acteurs de la vie politique intéressés par la sécurité des denrées alimentaires (entre autres aux commissions de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national et du Conseil des Etats).

Nous espérons que le produit de notre travail vous sera utile et que nos propositions de modifications seront prises en compte.

Nous nous félicitons de la très bonne collaboration entre seco/DSKU et les collaborateurs de vos offices ; nous les remercions de leur disponibilité et de leur obligeance.

Avec nos meilleures salutations.

Dr. Eric Scheidegger
co-Président du Forum PME et Chef
de la Direction de la promotion économique du
Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)

Copies à :

- Membres du Forum PME

Annexes :

- Test de compatibilité PME et ses annexes (seco/DSKU, juillet 2005)